

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 3 décembre 2010

1. Forêt :

- Le 2^{ème} adjoint présente au Conseil la mise en place de l'affouage 2010, ainsi que la réunion d'information avec les affouagistes qui s'est tenue en mairie le 19 novembre. 10 affouagistes participeront à cette campagne 2010 pour des lots estimés de 10 à 20 stères, soit un total de 145 m³. Leur répartition donnera lieu à un tirage au sort lors d'une réunion sur le terrain, en présence du garde forestier et de l'ensemble des affouagistes. Elle se tiendra avant le démarrage de la campagne ; la commission forêt sera invitée à y participer.
- Le Conseil approuve par ailleurs la proposition de porter à 150 stères le façonnage de bois de chauffage pour la même campagne 2010, complétée par 40 m³ de bois d'œuvre qui seront façonnés par l'entreprise de bûcheronnage Tournier. Le conseil accepte également le devis de cubage de l'ONF pour un montant HT de 60,00 €. Les travaux auront lieu sur la parcelle n° 12.
- La proposition de coupe pour l'exercice 2011 sera présentée lors du prochain conseil, après avis de la commission forêt qui se réunira entre-temps.

2. Assurance :

- Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de remboursement de Groupama pour le sinistre survenu le 13 octobre dernier, à savoir le vol d'équipements d'entretien dans la remise « local de la pompe ». Le montant s'élève à 1915,00 €, après avis de l'expert et décote pour vétusté.
- Monsieur le Maire informe également le Conseil que Groupama a participé à hauteur de 100,00 € pour le remplacement d'extincteurs.

3. Projet de rénovation de la Mairie :

- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier : avant-projet sommaire en cours de réalisation et accord de subventions du Conseil Régional pour la phase étude (convention Effilogis pour bâtiment basse consommation).
- Faisant suite à l'appel d'offre sur les missions contrôle et coordination sécurité, le conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir :
 - SOCOTEC Belfort pour un montant de 5 000,00 € HT, plus option Hand Att (conformité des principes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) pour 400,00 € HT dans le cadre de la mission de contrôle,
 - SGD Héricourt pour un montant de 1 390,00 € HT dans le cadre de la mission SPS (contrôle de la sécurité lors de la phase chantier).

4. Convention déneigement :

- Monsieur le Maire expose au Conseil la demande du Conseil Général de confier à la Commune le déneigement de la portion de route départementale desservant le village (entre l'ancienne RN 83 devenue entre-temps RD 683 et la mairie), dans le cadre d'une convention spécifique. Il est précisé que le Conseil Général prendra en charge en fin de période hivernale les frais relatifs à ce service.
- Ainsi, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention de travaux de déneigement avec l'Unité Territoriale de Lure (UT 70) pour une durée de 4 ans, la période d'intervention annuelle allant du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante.

5. Schéma directeur d'assainissement :

- Monsieur le Maire expose au Conseil les dernières évolutions du dossier du PLU : celui-ci devait faire l'objet d'une enquête publique commune avec le schéma directeur d'assainissement. Or, des difficultés administratives risquent de rallonger le délai, et il paraît plus raisonnable de finaliser le schéma directeur d'assainissement seul dans l'immédiat.
- C'est pourquoi, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à la mise à l'enquête publique, et donne pouvoir au Maire pour mener à bien l'ensemble des démarches devant aboutir au plan de zonage conformément à l'article R 2224-9 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

6. Boucle haut débit :

- Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur le Maire de Laire et de l'opérateur Nomotech concernant le projet de raccordement de la commune de Laire à la boucle locale à haut débit. Ce projet consiste à installer un réémetteur sur un point haut situé aux Cudes. Cette solution aurait l'avantage de couvrir l'intégralité du village de Laire, sans laisser de zone d'ombre. Il sera néanmoins nécessaire de procéder à l'abattage que quelques arbres sur la crête, ceux-ci masquent en effet le clocher du temple où est situé l'émetteur wifimax. Le Conseil donne un accord de principe à ce projet, sous réserve d'une évaluation précise de son impact sur le domaine forestier communal. Une réunion de travail est prévue mardi 7 décembre avec Nomotech et la mairie de Laire. Le garde forestier sera convié à y participer.
- D'autre part, le branchement de la boucle haut débit étant imminent, il sera proposé une réunion publique avec les fournisseurs d'accès pour permettre une meilleure information auprès de la population.

7. Carrière de Semondans :

- Dans le cadre de l'enquête d'utilité publique concernant le projet de création d'une carrière à Semondans, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité de ses membres. Ces avis est motivé eu égard aux gênes prévisibles générées par ce type d'exploitation (gêne visuelle, poussières dans l'atmosphère et sur la végétation aux alentours, trafic routier apportant une pollution supplémentaire, bruits,...). De plus, le Conseil Municipal apporte son plein soutien aux populations locales qui ont exprimé clairement leur opposition à ce projet.

8. Matériel d'entretien :

- Suite à la disparition d'une partie importante du matériel d'entretien, il a été décidé lors du dernier conseil de lancer une consultation pour estimer le coût de remplacement. Cédric Vernier expose donc au Conseil les éléments qu'il a pu recueillir à ce sujet, documentations et tableau comparatif des différentes offres à l'appui.
- Le Conseil Municipal décide de poursuivre la démarche en deux temps : visites d'utilisateurs de ce type de matériel et ensuite négociation avec les enseignes ayant répondu à l'offre. Les visites seront organisées par Cédric Vernier qui associera l'employé communal à la démarche.
- En parallèle, M. le Maire vérifie quelles sont les subventions éventuelles pour ce type d'équipement.

9. Questions divers :

- M. le Maire informe le Conseil de la signature, le 5 décembre avec l'ESHL de la convention de mise à disposition du stade de foot.
- Au regard des risques liés à la circulation automobile, le Conseil Municipal demande à ce que le Maire prenne un arrêté municipal interdisant totalement la circulation dans le sens montant de la rue de la Grapière (actuellement, l'interdiction ne concernant pas les riverains n'est pas respectée).
- Prochaine réunion du Conseil : vendredi 7 janvier 2011 à 20h00.